



DELCCAS2024_010

Portant sur la sortie annuelle des aînés

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président et Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice <i>Président</i>	X			
BOISNARD Angélique <i>Membre</i>			X	
DUEDAL Lucile <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Patrick <i>Conseiller</i>	X			
DHOOGHE Nina <i>Conseillère</i>			X	
GUADEBOIS Gaël <i>Conseiller</i>	X			
LEMAIRE Magali <i>Conseillère, élue aux affaires sociales</i>			X	
LOEDEC-BERRARD Annick <i>Membre</i>	X			
VALLEE-COSSON Jocelyne <i>Membre</i>			X	

Est nommé secrétaire de séance : Annick LOEDEC-BERRARD

Date de convocation : 10/09/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Date d'affichage : 10/09/2024

Nombre de membres votants : 5

EXPOSE

Considérant que la commune de Goussonville par l'intermédiaire du CCAS invite chaque année les retraités résidants à l'année sur la commune et âgés de 60 ans et plus et leur organise une sortie

Considérant la réunion du 6 juin 2024 au cours de laquelle il a été envisagé d'organiser une sortie sur une journée à Honfleur, avec au programme :

- **Visite du centre historique de Honfleur,**
- **Déjeuner au restaurant Acte II**
- **Visite de la côte d'Albâtre en autocar**

Le coût par personne pour la journée sur le site est de 54.00€ TTC, le trajet aller/retour en bus est de 1.350,00€TTC. Les extérieurs participent à hauteur de 60€ par personne.

La sortie est prévue pour le jeudi 3 octobre 2024



République Française
Département des Yvelines
Commune de Goussonville

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

d'Accepter la programmation et l'organisation de la sortie à Honfleur,
d'Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

**APPROUVE la programmation et l'organisation de la sortie à Honfleur,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 du CCAS sur l'article 6251 pour
le transport et le 6232 pour la sortie.**

Vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

 Le Président,
Fabrice LEPINTE



La secrétaire de séance
Annick LOEDEC-BERRARD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Publication ou notification du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).